

Image not found or type unknown



Travaux d'intérêt général sur parties privatives

Par **FOND Frederic**, le **29/10/2018** à **11:03**

Bonjour,

Dans le cadre de travaux de rénovation énergétique, les travaux d'intérêt général sur les parties privatives doivent-ils être votés à la majorité de l'article 24 ou de l'article 25 ?

Si ces travaux sur les parties privatives font partie d'un "package" incluant des travaux sur les parties communes, est-ce l'article 24 qui s'impose ou l'article 25 pour tout ou partie des travaux ?

Merci de m'éclairer sur ce sujet....